

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



La Vie à Défendre

Point ministériel Coronavirus 20 mars 2020.

Un point d'information et d'échange sous forme d'audioconférence est effectué deux fois par semaine entre les autorités ministérielles de Bercy et les fédérations syndicales.

En introduction, il nous a été rappelé qu'à ce jour le télétravail continue à se généraliser. 80 % des agents du ministère ne sont pas sur leur lieu de travail physique.

Voici quelles ont été les principales questions posées par les fédérations syndicales :

- Les agents en télétravail ont des fonctions incompatibles avec la garde d'enfants. Quelle solution pour eux ?
- Les agents isolés chez eux (handicapés, en CM, CLM) font-ils l'objet d'un recensement ?
- Les fédérations demandent que le jour de carence ne soit pas appliqué pour les fonctionnaires
- Pourquoi les agents des Douanes doivent-ils continuer à faire de la LCF alors que ce qui doit prévaloir est l'urgence sanitaire ?
- La situation à la frontière avec la Grande-Bretagne est inacceptable (liberté totale pour les ressortissants britanniques d'aller et venir y compris en France), comment la gérer ?
- Les fédérations demandent la tenue d'audioconférences aussi en local avec OS, avec la présence des médecins de prévention.
- Elles alertent sur la situation sanitaire préoccupante en outremer
- Elles demandent quel est le recensement actuel des cas de malades dans les MEF
- Peut-on remplacer l'attestation de déplacement provisoire pour se rendre sur son lieu de travail par une attestation permanente ?
- Peut-on octroyer des tickets-restaurant aux agents pour se substituer aux restaurants administratifs fermés ?
- Comment la prime de 1000 euros annoncée pour les agents présents sur leur site de travail s'appliquera-t-elle aux agents des MEF ?
- Le projet de loi actuellement à l'étude pour forcer les salariés à prendre leurs congés dans la période actuelle ne doit pas s'appliquer aux agents des MEF.
- Le nettoyage des locaux par des sociétés externes devient problématique, quelle solution ?
- Les fédérations demandent le maintien de seulement un minimum de missions dans la cadre du PCA (plan de continuation d'activité) afin de conserver des capacités opérationnelles mobilisables en cas de durcissement de la crise sanitaire.
- Dans quelle mesure les agents peuvent-ils exercer ou non leur droit de retrait ?

Les réponses du Ministre, du Secrétaire d'Etat et du SG de Bercy ont été très brèves et n'ont pas balayé l'ensemble des sujets.

Gérald Darmanin : Nous sommes dans une situation particulière qui peut durer. Le moment est extrêmement grave. Nous devons rester en capacité de payer les fonctionnaires, les retraites. Notre économie peut être sérieusement attaquée et les conséquences en seraient lourdes. Appel aux fonctionnaires à être solidaires de la situation générale et à se comporter comme e manière responsable. Pour rappel, la règle générale n'est pas le confinement. La décision du président de la République est la suivante : aller travailler quand c'est possible, se confiner seulement si ça ne l'est pas. Il faut continuer à faire travailler l'administration française et le service public. Ceci simplement pour que les gens puissent continuer à avoir des fruits et légumes, de l'électricité, du téléphone.

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



La Vie à Défendre

Pour les attestations de déplacement permanentes, cette question va être réglée, en concertation avec les préfets.

Pour ce qui concerne la LCF (Lutte contre la fraude) : les douaniers doivent continuer à lutter, c'est leur mission première. Evidemment il faut que les conditions sanitaires acceptables soient remplies

Situation avec la Grande-Bretagne : en cours d'évolution. Le Président de la République a enjoint le gouvernement britannique de prendre les mesures appropriées. Si la Grande-Bretagne B ne prend pas de décisions de gestion sanitaire comparables aux nôtres, nous fermerons la frontière.

SG Bercy :

A ce jour dans l'ensemble des MEF, 390 agents malades du Covid-19 ont été identifiés, soit 0,3 % de l'effectif. Ils se répartissent comme suit :

DGFiP 278

Douane 63

Centrale 19

Insee 17

DGE 13

25870 agents des MEF sont présents physiquement sur leur lieu de travail, répartis comme suit :

290 à la Centrale

52 à l'INSEE

22000 en DGFiP

3526 en Douane

2 autres

27936 des MEF sont en télétravail

46000 agents sont en garde d'enfants (chiffre approximatif)

645 agents sont en quatorzaine

Olivier Dussopt :

On étudie les solutions possibles pour les repas des agents dont le restaurant administratif est fermé.

Pour le droit de retrait : s'en tenir aux termes des textes.

Pour le jour de carence : on traite le maximum de situations avec les AEA. En l'état du droit, en cas de congé maladie le jour de carence s'applique. Le sujet est néanmoins à l'étude.

Prochain échange avec les fédérations syndicales : mardi matin 24 mars.

CFTC-Douanes :

Sur un autre ton.